

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2019 DE CHF 26'000 DESTINÉ À FINANCER DES PLACES
DE CRÈCHE SUPPLÉMENTAIRES**

Considérant,

- le retrait de l'Hospice général qui renonce à sa dernière place au sein de la Fondation de la crèche La Cigogne,
- la liste d'attente d'enfants de Bardonnex au sein de l'institution,
- l'intérêt de la commune de Bardonnex à reprendre toutes les places de l'Hospice général,
- la validation, par le Conseil de la Fondation, pour que Bardonnex puisse bénéficier des places laissées libres par l'Hospice général,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission sociale et de la culture lors de sa séance du 26 février 2019,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. D'augmenter le quota de places à disposition de la commune de Bardonnex au sein de la Fondation de la crèche La Cigogne à 9 places.
2. D'ouvrir à l'Exécutif un crédit de CHF 26'000 destiné à financer l'augmentation de places.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5451.300.36360.00.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Bardonnex, le 23 avril 2019

Jean-Claude MARCHAND,
Président

